



## Club de Tir Vise-Haut (1992) inc.

C.P. 71  
Matane, Québec  
G4W 3M9

**Demande d'adhésion**

**Renouvellement**

# membre : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Tél. Cell. : \_\_\_\_\_ Tél. autre : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ # PPA : \_\_\_\_\_ Expiration. : \_\_\_\_\_

# Loi 9 : \_\_\_\_\_ Si Membre F.Q.T.(\*): \_\_\_\_\_ Expiration F.Q.T. : \_\_\_\_\_

Description	Tarif individuel	Tarif familial (**)	Total
<input type="checkbox"/> Nouvelle demande d'adhésion ( arme restreinte)	25 \$	-	\$
<input type="checkbox"/> Carte de remplacement	10 \$	-	\$
<input type="checkbox"/> Secteur carabine, pigeon & arc/arbaleète <b>(1 an)</b>	65 \$	-	\$
<input type="checkbox"/> Tous secteurs d'activités « pistolet/carabine/pigeon » <b>(1 an)</b>	110 \$	200 \$	\$
<input type="checkbox"/> Membre Interclub <b><i>(Joindre une copie de votre carte de membre valide de l'autre club de tir)</i></b>	40\$	-	\$
<input type="checkbox"/> Membre de la FQT <b><i>(Joindre une copie de votre carte valide)</i></b>	Moins 20 \$ / an	-	\$
<b>**Le tarif FAMILIAL s'applique aux personnes habitant à la même adresse. (2 personnes ou plus)</b>			<b>Total</b> \$

### Je m'engage par la présente :

- À respecter les lois et règlements applicables sur le champ de tir et les installations du club
- À manipuler toutes les armes de façon sécuritaire
- À respecter l'autorité des officiels de sécurité sur le champ de tir

Je reconnais que ma carte de membre appartient au Club de tir Vise-Haut et pourra m'être retirée ou suspendu, si je manque à mes devoirs.

Signature :

Date :

### Réservé à la direction

Inscrit par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Paiement reçu : Argent / Chèque / Mandat-poste : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Date d'Expiration du membre : \_\_\_\_\_ 31 décembre \_\_\_\_\_

## **Secteur armes restreintes** **Résumé de vos obligations**

- Tirer une fois par année avec une arme restreinte dans un club de tir approuvé. Le membre qui a tiré ailleurs qu'à son club doit en faire la preuve.
- Nous faire parvenir le renouvellement de votre adhésion et votre paiement avant le 31 décembre.
- NB: si vous ne respectez pas l'une de ces obligations, vous devrez refaire le test d'aptitude loi 9 et payer des frais de réouverture de dossier pour obtenir votre carte de membre.
- S'inscrire au registre dès votre arrivée avant de sortir une arme.
- Vous devez porter votre carte de membre de façon à ce qu'elle soit visible en tout temps.
- Vous devez avoir avec vous votre permis de possession acquisition d'armes à feu valide, vos certificats d'enregistrements, votre carte de membre et votre document de transport.
- La présence d'un officiel de tir est obligatoire.
- Vous êtes responsable de vos invités et vous devez vous assurer qu'ils paient les frais prévus . **(Boîte rouge)**
- Porter vos équipements de protection.

## **Secteur carabine** **Résumé de vos obligations**

- Porter vos équipements de protection.
- Prendre connaissance des règles et procédures qui sont affichées dans les abris et les respecter.
- Porter votre carte de membres de façon visible.
- Vous êtes responsable de vos invités et vous devez vous assurer qu'ils paient les frais prévus. **(Boîte rouge)**
- Ne tirer que sur les cibles prévues à cet effet.
- Placer vos armes sur les supports et ouvertes lorsque vous ne tirez pas.
- Ramasser vos douilles et vos cibles.

Vous trouverez l'horaire de nos activités sur <http://www.vise-haut.ca> section calendrier.

Pour toute information vous pouvez nous rejoindre au numéro (418)556-2835.